

Conseil Municipal du 3 octobre 2022

à 18h00

N°ordre 27  
N° identifiant 2022-0204

**Titre** Signature de la Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association de la fondation étudiante pour la ville (Afev)

Rapporteur(s) M. Kentin PLINGUET  
Date de la convocation 26/09/2022

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY  
Secrétaire(s) de séance

**PJ.** Convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Poitiers, Grand Poitiers Communauté urbaine et l'Association de la fondation étudiante pour la ville (Afev) - Années 2022-2025

Membres en exercice	0	
Quorum	27	

Présents	0	
----------	---	--

Absents	0	
---------	---	--

Mandats	0	Mandants _____	Mandataires _____
---------	---	----------------	-------------------

Observations	
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	Commission Lien social et éducation
------------------------------------	-------------------------------------

Service référent	Direction Générale Adjointe Solidarités - Cohésion locale - Éducation Direction Cohésion sociale - Jeunesse - Vie associative
------------------	--

La ville de Poitiers et Grand Poitiers affirment la place des jeunes comme participant à l'animation, au développement, et au rayonnement du territoire. Les étudiants sont au cœur des liens de solidarité locale. Aux côtés de l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville, des enjeux forts sont définis afin de favoriser et valoriser l'engagement des jeunes et leurs actions, de les faire pleinement participer à la vie de la cité, de reconnaître leur place, et ainsi de faire de Poitiers et de Grand Poitiers, des territoires non pas de passage pour les étudiants mais bien leur ville et communauté urbaine d'installation à moyen et long terme.

Les relations entre pouvoirs publics et associations sont aujourd'hui soumises à des règles juridiques à la fois nationales et européennes dont il est nécessaire de tenir compte lors de la mise en place de Conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) qui réhabilitent la subvention comme un mode de financement légal et pertinent des activités associatives.

En application de cette réglementation, la Ville de Poitiers affirme son engagement politique sur la jeunesse autour des axes suivants :

- développer l'engagement des jeunes et sa valorisation
- lutter contre l'exclusion
- soutenir le projet éducatif global et la réussite éducative.

L'Association de la fondation étudiante pour la ville (Afev) par son expérience reconnue en matière d'engagement des jeunes, par son expertise sur l'accompagnement éducatif, par sa capacité et sa logistique à fédérer des acteurs et des ressources au service des jeunes, rejoint les valeurs défendues par la Ville de Poitiers.

Forts de ce constat, la Ville de Poitiers et l'Afev d'un commun accord se proposent de renouveler la CPO dans laquelle l'association décline les actions précédemment évoquées.

**Après examen de ce dossier, il vous est proposé :**

- **de donner votre accord sur le renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Afev**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet.**

POUR	0		La Maire,
CONTRE	0		Mme Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0		

RESULTAT DU VOTE	
------------------	--

Affichée le	
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	

Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	7.5
Nomenclature Préfecture	Subventions